



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/20/Add.6
29 février 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
New York, 18 avril au 3 mai 1996

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DU
PROGRAMME D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

Rapport du Secrétaire général

Additif

Développement des communications des
petits États insulaires en développement

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| INTRODUCTION..... | 1 - 5 | 4 |
| A. Rappel des faits | 1 | 4 |
| B. Définitions | 2 - 5 | 4 |
| I. DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, POURQUOI ? | 6 - 19 | 5 |
| A. Les télécommunications pour le développement | 6 - 13 | 5 |
| 1. Commerce intérieur et extérieur | 8 | 6 |
| 2. Développement rural | 9 - 10 | 6 |
| 3. Tourisme | 11 | 7 |
| 4. Transports et communications ... | 12 | 7 |
| 5. Administration et gouvernement | 13 | 7 |
| B. Les télécommunications pour la protection de l'environnement | 14 - 15 | 7 |
| C. Alerte rapide et atténuation des catastrophes | 16 - 18 | 9 |
| D. Sécurité | 19 | 9 |
| II. SITUATION ACTUELLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT | 20 - 53 | 10 |
| A. Vue d'ensemble | 20 - 35 | 10 |
| 1. L'Afrique | 25 - 26 | 12 |
| 2. Les Amériques | 27 - 29 | 12 |
| 3. Les États arabes | 30 - 32 | 13 |
| 4. L'Asie et le Pacifique | 33 - 34 | 14 |
| 5. L'Europe | 35 | 14 |
| B. Les investissements consacrés aux télécommunications | 36 - 40 | 15 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | | | |
|------|--|---------|----|
| C. | Introduction de nouvelles technologies | 41 - 45 | 17 |
| | Données générales | 41 - 45 | 17 |
| | a) Téléphones cellulaires mobiles | 42 | 17 |
| | b) L'Internet | 43 | 17 |
| | c) La télévision par câble | 44 | 17 |
| | d) Autres technologies | 45 | 17 |
| D. | Nouvelles politiques et nouveaux choix | 46 - 53 | 18 |
| | Généralités | 46 - 53 | 18 |
| | a) Mondialisation | 48 | 18 |
| | b) Restructuration sectorielle | 49 - 51 | 18 |
| | c) Évolution de la technologie | 52 - 53 | 19 |
| III. | PROBLÈMES DU SECTEUR | 54 - 65 | 20 |
| | A. Les problèmes | 54 - 58 | 20 |
| | B. Mesures à prendre pour surmonter les problèmes | 59 - 65 | 21 |
| | 1. Le Plan d'action de Buenos Aires | 59 - 60 | 21 |
| | 2. Le SIDSNET | 61 - 64 | 22 |
| | 3. Autres activités | 65 | 22 |
| IV. | CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 66 - 73 | 23 |
| | A. Conclusions | 66 | 23 |
| | B. Recommandations | 67 - 73 | 24 |
| | 1. À l'intention des petits États insulaires en développement ... | 67 - 71 | 24 |
| | 2. À l'intention des partenaires en développement des petits États insulaires en développement | 72 - 73 | 25 |

INTRODUCTION

A. Rappel des faits

1. Le principal résultat de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement a été la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action. À la différence de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro, la Conférence de la Barbade a mentionné spécifiquement les télécommunications et l'importance qu'elles revêtent pour ce groupe de pays. Le Comité interorganisations sur le développement durable a par la suite désigné l'Union internationale des télécommunications (UIT) comme chef de projet pour les télécommunications, et lui a donné pour tâche de rendre compte à la Commission du développement durable à sa quatrième session. Le présent rapport contient une vue d'ensemble de l'évolution des télécommunications dans les petits États insulaires en développement et examine les possibilités de les utiliser pour assurer le développement durable de ces pays insulaires avant de présenter un certain nombre de recommandations pour l'avenir.

B. Définitions

2. Selon la définition qu'en donne l'UIT¹, les télécommunications sont "toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques". Les moyens de transmission des télécommunications sont notamment les câbles métalliques, les câbles en fibres optiques, les liaisons radios terrestres et les radios satellite. Les services de télécommunications incluent la téléphonie, la télégraphie, les télex, les transmissions de données, la télécopie, la radiodiffusion (sonore et télévisée) et le courrier électronique.

3. L'arrivée des technologies numériques s'est traduite par une amalgamation sans cesse croissante des télécommunications et de l'informatique introduisant toute une gamme de technologies de l'information et de services connexes parmi lesquels le courrier électronique - Internet - est celui dont la progression est la plus rapide. Cette amalgamation a abouti à l'invention d'un mot nouveau dans les langues européennes - la télématique - pour décrire la technique qui associe les télécommunications et l'informatique.

4. En dehors du domaine public, les applications en sont la météorologie, l'aviation civile, les communications maritimes, la télédétection, le radar et la télémétrie, les applications militaires, etc. sur lesquelles l'UIT exerce un rôle réglementaire purement nominal en leur assignant des fréquences et certaines caractéristiques de transmission.

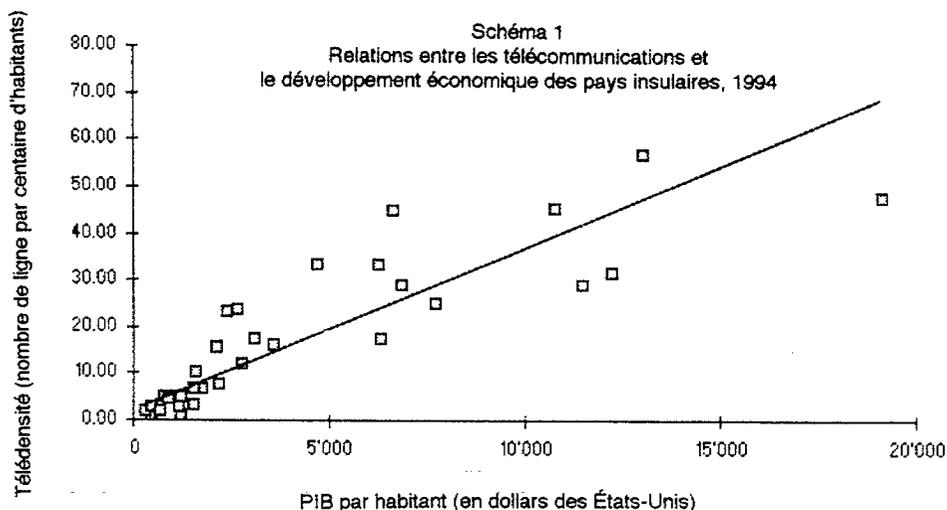
5. Les services mobiles, qui n'intéressaient pratiquement que le domaine maritime jusqu'à présent, sont maintenant devenus terrestres, avec les services cellulaires et les réseaux de téléphonie mobile par le biais de satellites fixes ou, très bientôt, par des satellites à orbite terrestre inférieure. Il n'y a pratiquement pas de limite à la prolifération des nouveaux services, ce qui fait des télécommunications et des technologies de l'information connexes le service le plus envahissant de la société de l'information du vingt et unième siècle.

I. DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, POURQUOI ?

A. Les télécommunications pour le développement

6. Il est déjà apparent que le caractère envahissant des télécommunications est tel qu'elles ont des applications dans pratiquement toutes les activités humaines. On admet d'ores et déjà qu'elles sont le moteur de la croissance et du développement socio-économique de toute société moderne. C'est pourquoi l'UIT en a relevé le statut, de simple besoin prioritaire à nécessité fondamentale et de catalyseur à élément actif de l'équation du développement. Le droit à communiquer est un droit de l'homme fondamental, ainsi que le déclarent maintenant tout simplement l'UIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Les petits États insulaires en développement, du fait de leur petitesse, de leur éloignement et de leur isolement ont un besoin encore plus impératif de toutes les sortes de services de télécommunications.

7. C'est donc un fait acquis que les télécommunications et leurs technologies de l'information sont indispensables au développement socio-économique moderne. Les relations entre télécommunications et développement socio-économique ont déjà fait l'objet de nombreuses études. Si celles-ci ne sont pas toujours d'accord sur la mesure exacte dans laquelle les télécommunications contribuent au développement économique, elles s'entendent pratiquement toutes pour admettre que la relation est très étroite. L'importance de cette relation ressort à l'évidence d'une représentation graphique du produit intérieur brut (PIB) par habitant - comme expression du développement économique - par rapport à la densité des télécommunications (télédensité), soit une comparaison entre les colonnes 5 et 7 du tableau 2, qui fait ressortir la situation dans les petits États insulaires en développement. Le schéma montre cette relation sous forme de ligne droite, mais c'est en fait plus précisément une relation non linéaire, en ce sens qu'il semble plus aisé d'augmenter la télédensité pour les pays à faibles revenus que pour les autres. Si cela se confirme, cela indiquerait que les investissements consacrés aux télécommunications rapportent des avantages socio-économiques plus élevés aux pays à plus faibles revenus qu'aux autres, du moins en terme de rapport par dollar dépensé.



Source : ITU World Telecommunication Indicators Database

L'on examine ci-après certaines applications par rapport au développement.

1. Commerce intérieur et extérieur

8. Le commerce intérieur et extérieur moderne exige des moyens de communications rapides et parfois interactifs. Les nouvelles des incidents et événements mondiaux qui affectent le commerce se propageant maintenant de plus en plus vite, voire instantanément, comme par exemple les variations des indicateurs économiques dans les principales devises, les prises de contrôle ou fusions de compagnies et les catastrophes naturelles, il faut absolument être "branché" pour pouvoir prendre les mesures et contre-mesures adéquates, suivant les besoins. Comme le mentionne le Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde publié par l'UIT en 1995 :

"Essayez d'imaginer un flux de 2 300 milliards de dollars, soit plus que le PNB de la plupart des pays, s'écoulant dans les artères d'un réseau électronique; telle est en effet l'ampleur des transactions financières qui s'effectuent chaque jour sur un seul réseau. Cette illustration, sidérante, n'est qu'un exemple du flux croissant d'informations électroniques qui s'échangent sous forme de conversations téléphoniques, de télécopies, de courrier électronique et de programmes de télévision; elle montre combien le monde est tributaire, de plus en plus, des échanges électroniques qui influent sur la vie des entreprises, des particuliers et même de la société : des enfants de Singapour utilisent des dispositifs de radiorecherche pour rester en contact avec leurs parents, des aborigènes en Australie vendent des peintures par visioconférence, des banques au Brésil offrent des services sur Internet, les Français consultent l'annuaire téléphonique électronique pour appeler un plombier, etc. Les services d'information électronique, qu'ils soient de type courant ou très spécialisés, s'étendent par delà les cultures, les langues et les âges."

2. Développement rural

9. Il convient de souligner qu'en dehors du tourisme, le développement socio-économique de la plupart des petits États insulaires en développement est fortement lié aux productions primaires; c'est l'agriculture qui est la pierre angulaire de leur économie, qui nourrit la population et rapporte l'essentiel des devises. La base de ressources naturelles étant peu importante, sujette aux perturbations provoquées par les catastrophes naturelles, la gamme de produits primaires à exporter n'étant pas très vaste et les capitaux locaux disponibles pour des investissements productifs plutôt rares, les petits États insulaires en développement devraient s'unir pour se développer. C'est dans ce contexte que communications et échanges d'informations jouent un rôle vital pour leur développement. L'économie des pays insulaires peut s'épanouir si tourisme et agriculture sont liés. En plus d'offrir des débouchés aux produits agricoles locaux et de créer des emplois dans l'artisanat et le secteur des services, le respect de certaines conditions, comme de strictes réglementations de l'hygiène, une production agricole garantie en qualité et en quantité, exige un réseau fiable de communications.

10. Dans les zones rurales, les télécentres ou télécottages constituent une base communale qui offre non seulement des services de téléphonie et de télécopie mais aussi des centres de radiodiffusion sonore et télévisée ainsi que des services télématiques et des médias. L'Unesco et l'UIT ont mis en

place des activités pilotes de ce type pour favoriser le développement socio-économique et culturel dans son ensemble, l'éducation, la santé, l'agriculture et le tourisme.

3. Tourisme

11. Dans la plupart des petits États insulaires en développement le tourisme et les services qui y sont associés rapportent une contribution essentielle au PIB. Les réservations d'hôtel, les agences et les services de voyages internationaux exigent un réseau fiable de télécommunications, tant aux niveaux national qu'international. Aucun hôtel ne peut acquérir la mention trois ou quatre étoiles à moins de disposer de services de télécommunications ultra modernes, y compris une chaîne mondiale de nouvelles télévisées et un centre de conférence. Les industries des services représentent plus de 50 % du PIB des petits États insulaires en développement et les télécommunications y comptent pour 3,3 % en moyenne - 10,9% à Sao Tomé et Príncipe; 8,5 % à la Barbade, 6,5% à Kiribati et 9,6% la Saint-Kitts-et-Nevis.

4. Transports et communications

12. Les services de transport et de communications dépendent de plus en plus de bons réseaux de télécommunications pour assurer l'efficacité de leurs opérations et de leur gestion. Les transports routiers et maritimes publics et privés doivent être équipés de télécommunications mobiles pour rester compétitifs tout en améliorant sûreté et sécurité dans des régions où les conditions climatiques sont bien souvent hostiles. Dans l'aviation civile, les communications spéciales de contrôle aérien sont indispensables, puisque leur absence mettrait en danger la sûreté des aéronefs et la vie des passagers.

5. Administration et gouvernement

13. Les services modernes de télécommunications et les technologies contemporaines de l'information favorisent l'efficacité de l'administration et de la gestion du secteur public comme du secteur privé qui, faute de telles communications, ne pourraient probablement pas fonctionner. En matière d'administration nationale et de mise en valeur des ressources humaines, les pouvoirs publics installés dans les zones urbaines ont absolument besoin des technologies de l'information pour maintenir les communications avec les zones reculées et les îles éloignées. Les télécommunications, les médias électroniques et une presse active sont indispensables à la démocratie et à un gouvernement sain. La diversité des sources et applications est telle qu'il est maintenant beaucoup plus difficile aux dictateurs que jadis de contrôler et de manipuler les médias. De saines pratiques de gouvernement favorisent le développement durable, en optimisant les bénéfices provenant des ressources existantes et en en créant de nouveaux pour les générations présentes et futures.

B. Les télécommunications pour la protection de l'environnement

14. Les applications spéciales des télécommunications que sont la télédétection, les radars et la télémétrie permettent d'assurer la surveillance et le suivi des ressources naturelles limitées, telles les eaux, les forêts, les minéraux, la biodiversité, etc. La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue à Kyoto (Japon) en 1994, a adopté la résolution 35 par laquelle l'Union s'engage à promouvoir le rôle des technologies de télécommunications pour la protection de l'environnement,

conformément aux idéaux inscrits dans Action 21. Pour les petits États insulaires en développement dont la superficie terrestre est relativement petite, la protection de l'environnement est encore plus cruciale afin de permettre un développement durable pour les générations présentes et futures.

15. Les mesures qui doivent être prises pour protéger l'environnement, exploiter les ressources naturelles de façon plus efficace et promouvoir ainsi un développement économique durable figurent parmi les questions clés qui se sont posées dans les années 90. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio en 1992 a attiré l'attention du monde entier sur l'avenir de notre planète. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement demande précisément que les télécommunications servent à atteindre les idéaux de Rio dans ce domaine. Les télécommunications ont plusieurs rôles à jouer dans ce sens :

a) En transmettant des informations écrites, parlées, visuelles et électroniques, les télécommunications se substituent de façon viable au transport des biens et des marchandises. Elle constituent invariablement un moyen à rendement énergétique plus élevé et nettement moins polluant de transmettre l'information. Les visioconférences peuvent remplacer de longs voyages, le télétravail peut se substituer aux trajets à parcourir pour se rendre au travail et la télécopie peut remplacer les services postaux. Bien entendu, le degré de substitution directe ne sera jamais absolument complet. Néanmoins, au fur et à mesure que les tarifs des télécommunications diminuent tandis qu'augmente la congestion des réseaux de transport, ce sont les communications qui risquent de l'emporter;

b) Les télécommunications peuvent contribuer directement aux programmes écologiques. Par exemple, les systèmes télémétriques - télédétection et mesure - aident à mesurer les niveaux de pollution, à évaluer la détérioration de la couche d'ozone ou à mesurer les flux de circulation. De même, les télécommunications servent de plus en plus à des programmes destinés non seulement à surveiller les changements mais en fait à les prévenir, par exemple avec les systèmes de contrôle de l'irrigation, les programmes de recyclage de la chaleur en zones urbaines ou les systèmes de gestion de la circulation;

c) Les fabricants et opérateurs de télécommunications ont leurs propres programmes de protection du milieu, donnant des exemples parmi d'autres de la façon dont ce secteur peut jouer un rôle en faveur du développement durable dans l'intérêt de l'humanité. Mais le développement des télécommunications a parfois des conséquences moins bénignes : les émetteurs radios et les antennes de télévision par satellite ne sont pas très décoratifs dans l'environnement urbain; un déploiement déséquilibré des réseaux de télécommunications risque de consolider l'avantage des zones urbaines par rapport aux zones rurales, accélérant ainsi le processus d'urbanisation sauvage et accentuant les différences entre l'information des riches et celle des pauvres.

C. Alerte rapide et atténuation des catastrophes

16. La plupart des petits États insulaires en développement se trouvent dans la zone géographique des tropiques où ils subissent des conditions climatiques saisonnières catastrophiques : cyclones, hurricanes, typhons et autres. Aujourd'hui, les satellites peuvent suivre continuellement ces formations atmosphériques et les signaler suffisamment à l'avance aux populations menacées à la télévision, à la radio et sur les autres réseaux spécialisés. Il existe aussi des systèmes d'alerte rapide en matière de sécheresse, de déboisement, de désertification, d'inondation et d'invasions d'insectes, systèmes vitaux pour l'agriculture et la protection de l'environnement.

17. La Conférence des plénipotentiaires de l'UIT réunie à Kyoto en 1994 a adopté la résolution 36 demandant que de nouvelles études soient faites pour mieux utiliser les nouvelles techniques de télécommunications pour l'alerte rapide, la préparation préalable, la gestion des catastrophes et la reconstruction, en application des idéaux formulés sous les auspices de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (voir A/50/521) et de la Déclaration de Tampere sur les communications dans les situations de catastrophe.

18. Les télécommunications servent aussi au secteur agricole à prévenir les terribles déficits alimentaires qui risquent d'aboutir à des famines généralisées. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a depuis 1975 un Système mondial d'information et d'alerte rapide auquel participent une dizaine de petits États insulaires en développement. Ce système a pour principal objectif d'assurer un suivi continu de l'offre et de la demande de denrées alimentaires pour déterminer d'éventuelles pénuries imminentes de denrées alimentaires et évaluer les besoins éventuels d'aide alimentaire d'urgence afin de diffuser en temps opportun toute information requise par les décideurs et les organismes de secours. Cette information est vitale puisqu'elle permet de prédire l'endroit où des pénuries risquent de se produire et l'importance de ces pénuries afin de prévenir une mauvaise récolte qui provoquerait une famine généralisée. Quoique des mesures aient été mises en place pour améliorer la qualité et le flux de données dont le système a besoin en provenance des pays en développement, il faudrait que ceux-ci s'attachent plus à fournir, volontairement, les informations requises afin que les analyses de la situation de l'offre et de la demande soient plus exactes.

D. Sécurité

19. Le fait que de nombreux petits États insulaires en développement sont éloignés et isolés les rend particulièrement vulnérables aux agressions extérieures comme aux déstabilisations internes. Il y a eu aux Comores plus d'une douzaine de coups d'État ou tentatives de coups. Les Seychelles et Sao Tomé et Príncipe et quelques autres petits États insulaires en développement ont aussi vécu ce genre d'expérience. L'existence de bons services internationaux de télécommunications a tendance à empêcher ce genre d'actions, puisque les gouvernements peuvent rapidement demander l'assistance de nations amies. Du point de vue psychologique, de bons services de télécommunications extérieures aident à surmonter la sensation d'isolement, les pays insulaires ayant ainsi l'impression de faire partie du village mondial lorsqu'ils sont branchés à l'infrastructure informatique mondiale. Dans les archipels, de bons services de télécommunications entre les îles favorisent considérablement

la surveillance aérienne de leurs immenses zones économiques exclusives pour y empêcher les activités de pêche illégale.

II. SITUATION ACTUELLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

A. Vue d'ensemble

20. En général, la plupart des petits États insulaires en développement disposent de relativement bons réseaux et services de télécommunications. Mais il y a de grandes différences d'un pays et d'une région à l'autre. L'on mesure l'accès aux télécommunications ou leur pénétration en termes de télédensité, soit le nombre de lignes principales pour 100 habitants. Le même ratio de récepteurs radio ou télévision exprime la densité dans ces domaines. Le tableau 1 présente les densités moyennes de ces services dans les petits États insulaires en développement par rapport aux moyennes régionales et mondiale. À l'exception des régions des Amériques et de l'Asie et du Pacifique, dont les chiffres sont faussés par les nombres très élevés de l'Amérique du Nord et du Japon, tous les autres groupes de petits États insulaires en développement sont en avance des régions où ils se trouvent. Le tableau 2 donne les indicateurs de base des petits États insulaires en développement, télédensité y comprise. L'on considère aujourd'hui la télédensité comme un des plus sûrs indicateurs du développement socio-économique d'un pays, plus encore peut-être que le PIB par habitant.

Tableau 1

Densités des lignes principales et des télévisions
dans les petits États insulaires en développement
en 1994

| Groupe | Densité des lignes principales | | | Densité des télévisions | | |
|----------------|--|--------|-------|--|--------|-------|
| | Petits États insulaires en développement | Région | Monde | Petits États insulaires en développement | Région | Monde |
| Afrique | 7,71 | 1,67 | 11,60 | 4,00 | 4,00 | 21,70 |
| Amériques | 7,51 | 27,90 | " | 22,4 | 42,3 | " |
| Asie-Pacifique | 16,31 | 21,72 | " | 20,70 | 28,60 | " |
| États arabes | 24,77 | 4,36 | " | 41,90 | 11,40 | " |
| Europe | 44,95 | 31,95 | " | 38,90 | 38,90 | " |

21. L'état raisonnablement satisfaisant des télécommunications dans les petits États insulaires en développement s'explique surtout du fait qu'il est relativement plus facile et moins coûteux de mettre en place un réseau de télécommunications sur une superficie plus petite que sur de grandes superficies de terres où les longs axes routiers et/ou liaisons par satellite intérieures rendent le coût à l'unité nettement plus élevé. Par ailleurs, plus le nombre d'habitants est élevé plus les télédensités sont faibles. Mais cela ne diminue en rien les efforts louables que les petits États insulaires en développement ont déployé pour améliorer leurs réseaux.

Tableau 2
 Indicateurs de base

| Petits États insulaires en développement | Population | | PIB | | Principales lignes téléphoniques | |
|--|-----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|------------------------|
| | Total (millions) 1994 | Densité (au km ²) 1994 | Total (milliards de dollars) 1993 | Par habitant (dollars) 1993 | Total (milliers) 1994 | Par 100 habitants 1994 |
| Cap Vert | 0,38 | 94 | 0,3 | 815 | 18,6 | 4,87 |
| Comores | 0,49 | 260 | 0,3 | 470 | 4,3 | 0,88 |
| Maurice | 0,10 | 592 | 3,1 | 2 799 | 129,4 | 11,72 |
| Sao Tomé et Príncipe | 0,13 | 130 | 0,0 | 318 | 2,5 | 1,97 |
| Seychelles | 0,07 | 181 | 0,4 | 6 366 | 12,5 | 17,08 |
| Afrique | 2,17 | 238 | 4,2 | 1 866 | 167,2 | 7,77 |
| Antigua-et-Barbuda | 0,07 | 147 | 0,5 | 6 867 | 19,2 ^a | 28,86 ^a |
| Aruba | 0,07 | 360 | 0,8 ^b | 12 274 ^b | 21,0 ^a | 31,34 ^a |
| Bahamas | 0,27 | 20 | 3,1 | 11 523 | 76,2 ^a | 28,64 ^a |
| Barbade | 0,26 | 607 | 1,6 | 6 280 | 87,0 | 33,35 |
| Cuba | 10,95 | 96 | 16,2 ^c | 1 537 ^c | 350,0 | 3,20 |
| Dominique | 0,07 | 95 | 0,2 | 2 715 | 16,7 | 23,52 |
| Grenade | 0,09 | 267 | 0,2 | 2 436 | 21,0 | 22,83 |
| Jamaïque | 2,43 | 213 | 3,8 | 1 590 | 250,5 | 10,31 |
| Antilles néerlandaises | 0,20 | 247 | ... | ... | 50,0 ^a | 25,54 ^a |
| Saint-Kitts-et-Nevis | 0,04 | 157 | 0,2 | 4 712 | 13,6 | 33,16 |
| Sainte-Lucie | 0,15 | 236 | 0,5 | 3 145 | 25,0 | 17,24 |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | 0,11 | 285 | 0,2 | 2 140 | 17,2 | 15,47 |
| Trinité-et-Tobago | 1,29 | 252 | 4,6 | 3 575 | 203,8 | 15,78 |
| Îles Vierges | 0,10 | 303 | 1,3 ^c | 13 048 ^c | 59,0 | 56,52 |
| Amériques | 16,10 | 108 | 33,3 | 2 152 | 1 210,2 | 7,52 |
| Îles Cook | 0,02 | 81 | ... | ... | 4,8 | 25,59 |
| Fidji | 0,77 | 42 | 1,7 | 2 219 | 59,5 | 7,71 |
| Kiribati | 0,08 | 113 | 0,0 ^b | 490 ^b | 1,9 | 2,50 |
| Maldives | 0,25 | 826 | 0,2 | 958 | 11,9 | 4,82 |
| Îles Marshall | 0,05 | 29 | ... | ... | 3,0 | 5,69 |
| Micronésie, États fédérés de | 0,11 | 77 | 0,2 | 1 773 | 7,2 | 6,74 |
| Nauru | 0,01 | 514 | ... | ... | 1,7 | 15,74 |
| Niue | 0,00 | 8 | ... | ... | 0,5 | 25,00 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 4,21 | 9 | 5,1 | 1 227 | 40,0 | 0,95 |
| Singapour | 2,82 | 4 575 | 55,1 | 19 214 | 1331,7 | 47,26 |
| Îles Salomon | 0,37 | 12 | 0,2 | 708 | 6,0 | 1,64 |
| Tokelau | 0,00 | 16 | ... | ... | - | - |
| Tonga | 0,10 | 140 | 0,1 | 1 543 | 6,5 | 6,60 |
| Tuvalu | 0,00 | 398 | 0,0 ^d | 1 212 ^d | 0,5 | 5,04 |
| Vanuatu | 0,17 | 11 | 0,2 ^b | 1 171 ^b | 4,4 | 2,68 |
| Samoa | 0,17 | 59 | 0,1 ^b | 916 ^b | 7,8 | 4,62 |
| Asie-Pacifique | 9,12 | 17 | 63,0 | 7 035 | 1 487,4 | 16,32 |
| Bahrein | 0,55 | 830 | 4,0 ^a | 7 724 ^a | 135,9 | 24,77 |
| États arabes | 0,55 | 830 | 4,0 | 7 724 | 135,9 | 24,77 |
| Chypre | 0,73 | 79 | 6,7 ^b | 10 821 ^b | 330,4 | 45,02 |
| Malte | 0,36 | 1 151 | 2,4 | 6 671 | 162,9 | 44,80 |
| Europe | 1,10 | 115 | 9,1 | 9 278 | 493,3 | 44,95 |
| Total | 29,03 | 41 | 113,6 | 4 036 | 3 493,9 | 12,04 |

Source : UIT, Nations Unies, Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques.

Notes : Les points de suspension ... indiquent que l'on ne dispose pas de données.

- a 1993.
- b 1992.
- c 1989.
- d 1990.
- e 1991.

22. Les petits États insulaires en développement constitués en archipels ou formés d'atolls, comme les Maldives et les îles Marshall ont un problème particulier pour assurer plein accès à toutes les zones peuplées d'îles complètement dispersées. Les solutions passent généralement par l'installation de câbles sous-marins et de systèmes de radio terrestre et par satellite pour relier les îles entre elles. Dans de telles circonstances, il est évident que les services leur reviennent plus cher que dans les pays constitués d'une seule petite île.

23. Le tableau 3 montre quels investissements doivent être apportés par ligne principale et confirme que le coût est nettement plus élevé pour les groupes d'îles dispersées - Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Marchall, etc. Il ressort de la comparaison avec des États non insulaires aux revenus similaires que le coût de ces services n'est que légèrement plus élevé dans les petits États insulaires en développement, essentiellement du fait que plus le pays est grand plus il bénéficie des économies d'échelle.

24. Les paragraphes ci-après présentent un examen par région.

1. L'Afrique

25. Dans les petits États insulaires en développement d'Afrique, les Comores mises à part, la télédensité est beaucoup plus élevée que la moyenne du continent qui est de 1,67. L'accessibilité de Maurice avec 11,72 et des Seychelles, à 17,08 est supérieure à celle de l'État du continent le mieux pourvu - l'Afrique du Sud - dont la télédensité se situe à 9,48. Maurice et les Seychelles qui sont déjà prêts pour les sociétés de l'information du vingt et unième siècle ont des services modernes, y compris des téléphones mobiles cellulaires et des dispositifs de radiorecherche, l'Internet et des diffusions directes par satellite. Maurice reçoit aussi les programmes français de télévision destinés à l'île de la Réunion. Aux Seychelles, les communications entre les îles de l'archipel sont assurées par des liaisons terrestres - câble sous-marin et radio.

26. Aucun groupe sous-régional n'inclut tous les petits États insulaires en développement d'Afrique. Mais les cinq îles vont être directement reliées au câble sous-marin en fibre optique Africa-One que l'on se propose d'installer autour du continent et qui doit permettre à tous les pays côtiers d'avoir accès aux infrastructures informatiques mondiales et à l'Internet. L'Union panafricaine des télécommunications (UPAT) est responsable de l'harmonisation du développement des télécommunications en Afrique. Le Système régional africain de communications par satellite (RASCOM) doit faciliter la prolongation de services fiables de télécommunications aux parties les plus éloignées et les moins peuplées du continent, y compris les petits États insulaires en développement.

2. Les Amériques

27. Les petits États insulaires en développement des Amériques se trouvent essentiellement dans la sous-région des Caraïbes qui bénéficie d'une cohésion linguistique, culturelle et historique. Les exploitants de services de télécommunications sont tous entièrement ou partiellement propriété de Cable and Wireless (C and W) une compagnie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou de France Télécom. C and W a aidé à mettre en place le Carribean Fibre System qui va relier les îles orientales des Caraïbes et ouvrir la sous-région aux services de télévision par câble et autres services

modernes. Plusieurs petits États insulaires en développement mettent à profit le fait que l'on y parle anglais et leur emplacement en installant des centres de traitement de l'information pour des entreprises d'Amérique du Nord. Plus de 25 de ces entreprises installées à la Jamaïque sont reliées par des services modernes de communications à leurs clients au Canada et aux États-Unis d'Amérique. À la Barbade, le gouvernement a désigné l'informatique comme l'un des domaines offrant le plus fort potentiel de création d'emplois et d'obtention de devises étrangères. La Barbados Investment and Development Corporation a créé un projet Infotech 2000 pour assurer la promotion et le marketing des services d'entreprises locales d'informatique dans des domaines tels que l'édition électronique, la conception de logiciel, la conception assistée par ordinateur et les systèmes d'information géographique.

28. La télédensité moyenne dans les petits États insulaires en développement des Amériques, qui est de 7,51, tient bien la comparaison par rapport à la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), quoique si l'on y ajoute les États-Unis et le Canada la moyenne américaine remonte à 27,92. Ce sont les Îles Vierges qui ont la plus forte télédensité de tous les petits États insulaires en développement des Caraïbes.

29. Cette région des Amériques a examiné la question des infrastructures informatiques lors du Sommet de décembre 1994 où 34 chefs d'État se sont réunis pour examiner toute une gamme de problèmes, notamment les télécommunications et les infrastructures informatiques. Ils y ont pris acte du fait que les infrastructures informatiques d'un pays sont un élément essentiel de son développement politique, économique, social et culturel et sont convenus de promouvoir les investissements du secteur privé, la compétition et des régimes réglementaires souples afin de rendre les services de télécommunication universels. La Conférence interaméricaine des télécommunications (CITEL) est l'organisme qui a été désigné pour préparer un programme de travail afin d'examiner les questions d'ordre réglementaire, technique et juridique pour aider les pays de la région à mettre en place leurs infrastructures informatiques.

3. Les États arabes

30. Bahreïn, le seul petit État insulaire en développement de cette région, a un bon réseau de télécommunications et une télédensité de 24,77 bien au-dessus de la moyenne régionale qui se situe à 4,36. Le gouvernement veut promouvoir l'île comme centre des technologies de l'information pour le Golfe. Les secteurs public, industriel, bancaire, l'éducation, les assurances et les commerces, sous la houlette du Bahrain Computing Forum, diffusent tous les technologies de l'information. Batelco, la compagnie publique nationale de communication, travaille de concert avec les entreprises de technologies de l'information du pays pour mettre au point des applications multimédias interactives en réseaux.

31. Le réseau existant est extrêmement moderne et offre des services de qualité au moins égale, voire supérieure, à ceux offerts par des régions habituellement perçues comme plus avancées que le Moyen-Orient, l'Europe par exemple. Tous les standards nationaux et internationaux du pays sont numériques. Les standards nationaux sont complètement numérisés depuis 1991 et les standards internationaux depuis 1993. Toutes les lignes entre chaque central téléphonique de l'île sont numérisées, un câble de fibre optique entourant l'île pour les relier entre eux. Il y a une station terrienne de satellite avec trois antennes : une pour la région de l'océan Atlantique, une pour la région de l'océan Indien et une pour les États arabes (Arabsat). Un

câble coaxial sous-marin analogique relie Bahreïn au Qatar et aux Émirats arabes unis et il y a un câble sous-marin en fibres optiques entre Bahreïn et l'Arabie Saoudite. Un câble sous-marin en fibres optiques de haute capacité doit bientôt relier le Koweït, Bahreïn, le Qatar et les Émirats arabes unis. Bahreïn a des communications téléphoniques internationales directes avec plus de 200 pays.

32. Le pays bénéficie aussi d'autres services : services de transmission de données et d'accès aux bases de données internationales, services de communications maritimes, services de radiorecherche, services d'audio-messagerie, téléphones cellulaires mobiles, services radios mobiles interurbains, Internet et réseau numérique avec intégration des services (RNIS). Radio Bahreïn participe aux opérations de sauvetage dans la région du Golfe.

4. L'Asie et le Pacifique

33. La plupart des 15 petits États insulaires en développement de cette région se trouvent dans la sous-région du Pacifique. Ils se caractérisent par de très petites populations, puisqu'il n'y a plus d'un million d'habitants qu'à Singapour et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, tandis que huit de ces pays ont moins de 200 000 habitants avec Nauru et Tuvalu qui n'en ont que 10 000 chacun. Six de ces petits États insulaires en développement sont parmi les pays les moins développés. Leur télédensité moyenne est de 16,31, ce chiffre étant gonflé surtout par Singapour (47,25), les îles Cook (25,59) et Niue (25,00). C'est à Singapour que se trouve le réseau de télécommunications de loin le plus moderne de ceux des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique, plus avancé en fait que certains réseaux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Environ 15 % des abonnés y ont des téléphones cellulaires mobiles, par rapport à une moyenne de 10 % dans les pays à revenus élevés.

34. Des organisations régionales telles que la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique assurent la promotion du concept d'infrastructures informatiques. L'APT estime que les domaines suivants sont importants pour le développement des infrastructures informatiques : les interconnexions, l'accessibilité, les services porteurs de valeur ajoutée et les réglementations. L'Association a adopté la Déclaration de Bogor où elle observe le rôle critique de l'infrastructure informatique pour la région Asie-Pacifique et la nécessité de mettre en place le plus rapidement possible un réseau d'information et de communications pour brancher la région et lui permettre d'instituer une croissance durable et un développement équitable. Les Ministres des télécommunications et de l'industrie de l'information de l'Association, à leur première réunion, ont adopté la Déclaration de Séoul pour l'infrastructure informatique de l'Asie-Pacifique qui énumère cinq objectifs et 10 principes de base afin de faciliter la mise en place de cette infrastructure. Les principes vont plus loin que ceux du groupe des sept pays industrialisés en ce sens qu'y sont inclus la protection des droits de propriété intellectuelle et la construction d'infrastructures nationales en fonction de leur situation réelle.

5. L'Europe

35. Les deux petits États insulaires en développement d'Europe, Chypre et Malte, ont des réseaux de télécommunications relativement bien développés par rapport aux normes de l'Europe occidentale. Un contraste assez marqué sépare

les parties grecque et turque de Chypre, reflet de la différence de développement entre les deux communautés.

B. Les investissements consacrés aux télécommunications

36. Investir dans le développement des télécommunications est une affaire de longue haleine si l'on veut répondre aux besoins d'expansion et de croissance, de remplacement des technologies obsolètes et de mise en valeur des ressources humaines et des institutions indispensables pour exploiter le réseau et gérer les services. En 1993, les petits États insulaires en développement ont investi en tout 909 millions de dollars des États-Unis au développement des télécommunications dont 338 millions ont été investis par Singapour.

37. Cette même année, les petits États insulaires en développement ont obtenu 4 033 millions de dollars de recettes de l'exploitation des télécommunications, dont la moitié à Singapour. Ces recettes comptaient pour 2 à 10 % de leur PIB, ce qui représente une contribution assez importante à l'économie de ces pays. Les réseaux ayant progressé à un taux moyen de 7 % par an entre 1984 et 1994, soit 8,6 % en Afrique, 4,8 % en Europe, 6 % dans la région Asie-Pacifique, la nécessité d'accélérer cette croissance et d'introduire de nouvelles technologies et de nouveaux services et de se débarrasser des systèmes obsolètes signifie que les petits États insulaires en développement devront augmenter leurs investissements de plus de 50 % au cours des dix prochaines années pour préparer la société de l'information du vingt et unième siècle. Le tableau 3 présente les investissements consacrés par les petits États insulaires en développement aux télécommunications. Durant la période 1994-2000, les petits États insulaires en développement devraient investir en tout 4,5 milliards de dollars, soit 562 millions par an. Ceci se fonde sur le taux de croissance annuelle des lignes principales et le taux de croissance démographique sur les huit dernières années. L'on a utilisé un coût moyen de 1 500 dollars par ligne principale.

38. La plupart des petits États insulaires en développement importent la majeure partie des équipements de télécommunications dont ils se servent, mais certains en fabriquent et même en exportent, en particulier Singapour, qui a exporté en 1994 pour 3 980 millions de dollars d'équipements.

39. Plus de 70 % des investissements en faveur des télécommunications sont d'origine intérieure et le reste provient de l'assistance bilatérale et multilatérale. La Banque mondiale fournit environ 5 % des fonds de financement des télécommunications aux pays en développement. Avec l'intensification de la privatisation, le secteur privé va probablement remplacer les pouvoirs publics comme principale source de financement du développement des télécommunications. Mais il faudra encore quelques temps avant qu'il n'y ait ruée sur le financement des télécommunications dans les petits États insulaires en développement et il va donc leur falloir continuer de se pourvoir aux sources traditionnelles. L'UIT a d'ores et déjà institué sa propre organisation - WordTel - pour financer le développement des réseaux de télécommunications les moins avancés, en particulier dans les pays les moins développés. Certains petits États insulaires en développement pourront peut-être obtenir des prêts de WordTel.

40. Il semble que les pays qui ont privatisé leurs réseaux et favorisé la compétition aient assisté à une nette augmentation du secteur privé avec une expansion accélérée de leurs réseaux. Parmi les petits États insulaires en développement le cas de Chypre est à citer à cet égard.

Tableau 3

Investissements consacrés aux télécommunications

| Petits États insulaires en développement | Investissements consacrés aux télécommunications | | | | |
|--|--|-----------------------------------|---|--|---|
| | Total (millions de dollars) 1994 | Par habitant (dollars) 1994 | Par ligne principale (dollars) 1994 | En pourcentage des recettes 1994 | En pourcentage de la FBCF ^a 1994 |
| Cap Vert | 4,6 | 12,1 | 248 | 21,9 | 5,7 ^b |
| Comores | 0,9 | 1,6 | 217 | 19,7 | 2,3 |
| Maurice | 33,5 | 30,3 | 259 | 49,4 | 6,7 |
| Sao Tomé et Príncipe | 0,4 | 3,3 | 165 | 15,8 | 0,9 |
| Seychelles | 7,9 | 108,4 | 634 | 28,2 | 6,2 |
| Afrique | 47,3 | 21,4 | 283 | 38,2 | 6,3 |
| Antigua-et-Barbuda | ... | ... | ... | ... | ... |
| Aruba | 23,7 ^b | 354,4 | 1 164 | 49,6 | ... |
| Bahamas | 31,2 ^b | 119,1 | 392 | 25,9 | ... |
| Barbade | 22,6 ^c | 87,1 | 274 | 16,3 | 6,8 ^d |
| Cuba | 38,1 ^b | 3,5 | 113 | 12,1 | ... |
| Dominique | 5,2 ^b | 72,1 | 378 | ... | ... |
| Grenade | ... | ... | ... | ... | ... |
| Jamaïque | 114,8 ^c | 47,5 | 550 | 51,6 | 16,6 ^d |
| Antilles néerlandaises | ... | ... | ... | ... | ... |
| Saint-Kitts-et-Nevis | 2,5 | 60,5 | 182 | 11,8 | 2,0 ^b |
| Sainte-Lucie | 18,5 | 127,6 | 740 | ... | ... |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | ... | ... | ... | ... | ... |
| Trinité-et-Tobago | 36,0 | 27,8 | 177 | 24,1 | 2,9 |
| Îles Vierges | ... | ... | ... | ... | ... |
| Amérique | 292,6 | 19,0 | 297 | 26,5 | 9,1 |
| Îles Cook | ... | ... | ... | ... | ... |
| Fidji | 15,6 ^b | 20,8 | 314 | 35,3 | 7,5 ^b |
| Kiribati | 0,0 | 1,2 | 49 | 3,1 | 0,4 ^b |
| Maldives | 8,0 | 32,6 | 677 | 54,1 | ... |
| Îles Marshall | 10,3 ^c | 197,9 | 4 474 | 249,2 | ... |
| Micronésie, États fédérés de - | 7,7 | 71,7 | 1 084 | 100,3 | 14,2 |
| Nauru | ... | ... | ... | ... | ... |
| Niue | ... | ... | ... | ... | ... |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 98,5 ^b | 24,3 | 2 701 | 75,2 | 9,7 ^b |
| Singapour | 342,5 | 121,5 | 257 | 14,9 | 1,6 |
| Îles Salomon | 1,6 ^c | 4,7 | 310 | 17,4 | 2,7 ^d |
| Tokelau | ... | ... | ... | ... | ... |
| Tonga | 1,5 ^b | 16,4 | 275 | 59,7 | ... |
| Tuvalu | 1,5 ^c | 160,0 | 9 975 | 728,5 | ... |
| Vanuatu | ... | ... | ... | ... | ... |
| Samoa | ... | ... | ... | ... | ... |
| Asie-Pacifique | 487,3 | 57,0 | 336 | 19,3 | 2,0 |
| Bahreïn | 48,6 | 88,7 | 358 | 21,2 | ... |
| États arabes | 48,6 | 88,7 | 358 | 21,2 | ... |
| Chypre | 75,4 | 102,7 | 228 | 47,7 | 3,1 ^b |
| Malte | 8,0 | 22,1 | 49 | 10,1 | 1,0 |
| Europe | 83,4 | 76,0 | 160 | 35,2 | 2,6 |
| Total | 959,2 | 34,5 | 297 | 22,7 | 2,7 |

Source : UIT.

Notes : Les points de suspension ... indiquent que l'on ne dispose pas de données.

a Formation brute de capital fixe.

b 1992.

c 1993.

d 1991.

C. Introduction de nouvelles technologies

1. Données générales

41. Les nouvelles technologies provenant des techniques numériques ont facilité la fusion entre télécommunications et informatique, d'où la création de ce que l'on appelle couramment les technologies de l'information. Le réseau porteur des nouveaux services est le RNIS à bande large ou étroite. L'infrastructure informatique mondiale va essentiellement être un RNIS à capacité pratiquement illimitée pour le port de texte sonore, ou de services vidéos ou multimédia. Certains de ces services sont décrits brièvement ci-après.

a) Téléphones cellulaires mobiles

42. Les téléphones cellulaires mobiles ont été introduits dans 18 petits États insulaires en développement qui avaient 320 300 abonnés en tout en 1993, dont 229 200 à Singapour, 26 100 à la Jamaïque, 22 900 à Chypre et 5 700 à Maurice, les principaux usagers. Les réseaux de téléphonie mobile (GSM) numériques cellulaires prennent rapidement la prépondérance sur les types antérieurs analogiques. En plus des téléphones, les radios cellulaires peuvent offrir des services de radiorecherche et de transmission de données. Le proche avenir offre des promesses de services mobiles mondiaux via satellites et de nombreux petits États insulaires en développement vont être à la pointe de leur introduction et de leur prolifération.

b) L'Internet

43. C'est aujourd'hui le service qui croît le plus rapidement, Singapour, Chypre et la Jamaïque en étant les principaux usagers en 1994. Les chiffres pour 1995 devraient indiquer une augmentation sidérante tant en nombre d'abonnés qu'en nombre de pays raccordés.

c) La télévision par câble

44. La télévision par câble apportant toute une variété de chaînes directement dans les foyers pénètre de plus en plus les villes des pays développés depuis quelques années. Aruba est l'un des petits États insulaires en développement qui est à la pointe dans ce domaine. À Singapour, un projet de transmission par fibre aux foyers qui y apportera la télévision par câble en même temps que toutes sortes d'autres services a démarré en 1991 et devrait être achevé d'ici l'an 2005. Une gamme de services illimités sur RNIS parviendront ainsi dans les foyers. D'autres petits États insulaires en développement bénéficient déjà des transmissions directes de télévision par satellite qui s'offrent dans leur région. Il leur suffit pour y avoir accès d'une antenne parabolique, d'un appareil récepteur avec, parfois, un décodeur.

d) Autres technologies

45. Les petits États insulaires en développement utilisent ou vont utiliser encore d'autres nouvelles installations ou nouveaux services : échanges de données par paquets; réseaux intelligents; services à microprocesseurs, RNIS, réseaux par câbles de fibres optiques; diffusion directe par satellite; télémedecine, téléachat, télébanque, télé-éducation, télétravail, télévision interactive et télévision à haute définition, entre autres.

D. Nouvelles politiques et nouveaux choix

Généralités

46. Quoique l'écart de développement entre riches et pauvres reste important, tout indique que la multiplication plus rapide des lignes principales dans les pays en développement va permettre de combler cet écart au cours des 20 ou 30 prochaines années. Cela devrait faciliter la mise en place éventuelle du chaînon manquant, c'est-à-dire que vers le début du vingt et unième siècle presque toute l'humanité devrait être à proximité de services téléphoniques et des services connexes. L'évolution actuelle dans de nombreux pays et le nouvel esprit de partenariat contribuent à établir les facteurs synergiques qui devraient permettre d'accélérer l'amélioration des télécommunications dans les pays en développement.

47. À l'heure actuelle, les principaux ingrédients qui œuvrent en faveur d'un développement accéléré des télécommunications sont la mondialisation, la restructuration et la technologie.

a) Mondialisation

48. La mondialisation peut se définir comme le rapetissement apparent de notre planète Terre grâce à la prépondérance universelle de moyens de transport et de communications aisément accessibles, en particulier des services de télécommunications et d'information fournis en majeure partie par des entreprises transnationales. De la mondialisation est née le concept de "village mondial" qui suscite une vision d'un vaste réseau planétaire de communications par satellites, câbles terrestres et sous-marins tous reliés entre eux, permettant le transfert rapide de paroles, de données et d'images. Mais le "village mondial" n'est pas encore vraiment une réalité, puisque la majeure partie de la population du monde ne dispose pas encore des ressources ni des infrastructures requises pour avoir accès aux réseaux de communications. Quoiqu'il en soit, la possibilité technologique d'atteindre les lieux les plus reculés par liaisons hertziennes, par câble ou par satellite est une réalité et la multiplication des communications terrestres, maritimes et aériennes accélérée par la croissance spectaculaire des échanges internationaux de paroles, de données et d'images nous rapproche de plus en plus d'un véritable village.

b) Restructuration sectorielle

49. La restructuration sectorielle est en train de modifier la nature même de l'industrie des télécommunications, jadis service d'utilité publique faisant l'objet d'un monopole national, aujourd'hui marché à services, fournisseurs et médias multiples. Les pouvoirs publics dont le rôle étaient de fournir directement des services doivent maintenant seulement en assurer la réglementation. Les télécommunications publiques ont changé de caractère : elles ne sont plus un département de l'État mais une entité commerciale indépendante. De plus en plus de pays vont plus loin encore en libéralisant la fourniture des équipements, en introduisant la compétition en particulier pour les services mobiles, de transmission de données et porteurs de valeur ajoutée et en privatisant les entreprises publiques. Ces dix prochaines années, les télécommunications privées vont probablement devenir la norme au lieu de l'exception et dans de nombreux pays l'entreprise de télécommunications publiques sera une des plus grandes entreprises du pays, cotée en bourse. Mais pour que les usagers, en même temps que les

actionnaires, bénéficient de cette évolution, les réglementations vont devoir jouer un rôle plus important.

50. Ces dernières années, le monde en développement a vécu toute une série de nouvelles réformes économiques et d'ajustements structurels, ce qui a invariablement affecté les petits États insulaires en développement. Dans le secteur des télécommunications, en raison des tendances monopolistes inhérentes aux entreprises publiques de télécommunications, des réformes visant leur restructuration, leur libéralisation et leur privatisation sont plus urgentes que jamais. Dans la plupart des petits États insulaires en développement, des raisons historiques font que les entreprises de télécommunications appartiennent totalement ou en partie à des exploitants étrangers issus de l'ancienne puissance coloniale, comme Cable and Wireless du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

51. La privatisation et la restructuration du secteur aidant, les investissements privés devraient augmenter au fur et à mesure que diminue l'intervention de l'État. Dans ce contexte, il faut absolument que les pouvoirs publics instituent un cadre réglementaire solide et efficace, similaire à la Federal Communications Commission des États-Unis d'Amérique, pour assurer une bonne réglementation des multiples activités de télécommunications. Les organismes réglementaires devraient prendre les mesures suivantes vis-à-vis du secteur privé :

- a) Promouvoir la compétition;
 - b) Encourager les investissements privés;
 - c) Redéfinir le service universel;
 - d) Réglementer les avantages aux usagers;
 - e) Favoriser la convergence des réglementations;
 - f) Exiger l'accessibilité;
 - g) Accélérer le processus de normalisation;
 - h) Encourager les entreprises de télécommunications publiques à faire payer l'accès et non l'utilisation;
 - i) Libéraliser les réseaux privés;
 - j) Aider les concepteurs de produits locaux.
- c) Évolution de la technologie

52. Ces dix dernières années, l'industrie a été transformée par l'évolution de la technologie qui semble devoir se poursuivre au même rythme. Trois principaux changements - la numérisation, la mobilité et les largeurs de bandes - font que l'industrie de 1995 est pratiquement méconnaissable par rapport à ce qu'elle était en 1985. L'échange d'informations numérisées élimine les barrières qui séparaient jadis les télécommunications de leurs proches parents - informatique et radiodiffusion - avec lesquelles elles constituent l'industrie de l'information électronique. La mise au point des communications mobiles a ouvert un nouveau cycle d'investissements, de nouveaux marchés et des services novateurs, créant une toute nouvelle

industrie. Les largeurs de bandes offertes par les technologies des fibres optiques et des satellites, en même temps que la fantastique avancée des technologies de compression des données, ont fondamentalement changé le type de services offerts et la façon de faire payer ces services.

53. Les trois facteurs ou ingrédients mentionnés ci-dessus contribuent de façon synergique à l'accélération du développement des télécommunications. Ils offrent aux petits États insulaires en développement comme aux autres pays en développement des possibilités et des choix dont ils devraient bénéficier.

III. PROBLÈMES DU SECTEUR

A. Les problèmes

54. En règle générale, le secteur des télécommunications des pays en développement souffre de l'insuffisance des investissements, des faiblesses de gestion dues aux structures monopolistes et à la médiocre mise en valeur des ressources humaines, de la mauvaise maintenance des équipements et des réseaux, du peu de pénétration des services, en particulier en zones rurales, de tarifs trop élevés du fait de l'absence de compétition et du coût à l'unité relativement élevé des services. La situation actuelle est en pleine évolution et particulièrement complexe, imposant de nouveaux problèmes de choix : privatiser ou non, quelle technologie adopter, combien investir. Les petits États insulaires en développement connaissent tous au moins un de ces problèmes.

55. Les problèmes de maintenance des équipement sont souvent aggravés par les faiblesses dans la planification et par des installations peu orthodoxes. Récemment, les hurricanes Luis et Marilyn ont provoqué de graves dégâts à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis, et aussi dans une moindre mesure à la Barbade et à Saint-Thomas, dans les Îles Vierges des États-Unis. Les câbles locaux de distribution mal raccordés entre les poteaux ont été des victimes faciles des vents furieux, des chutes d'arbres et autres projections d'objets. Normalement, dans les villes, ces câbles sont protégés dans des caniveaux. Tout système devant aider aux alertes rapides en cas de catastrophes devrait être protégé desdites catastrophes.

56. La mise en valeur des ressources humaines est de plus en plus coûteuse en partie du fait de l'évolution rapide des techniques et des technologies et de la nécessité d'avoir du personnel hautement qualifié. Les exploitants étrangers de télécommunications publiques ont souvent dissimulé ce problème en recrutant des expatriés mais il faut maintenant qu'ils s'attellent à la tâche de former du personnel local.

57. La mondialisation est l'un des facteurs cités parmi ceux qui favorisent le développement rapide des télécommunications mais, paradoxalement, c'est une arme à double tranchant qui peut devenir un problème, particulièrement pour les entreprises publiques de télécommunications les plus petites et les plus faibles, qui n'ont pu rapidement épouser la mondialisation et la révolution de l'information en découlant. Au lieu de se raffermir pour aller de l'avant, les réseaux les moins solides risquent au contraire de se marginaliser.

58. La révolution de l'information risque aussi très réellement d'approfondir le fossé entre les riches de l'information et les pauvres. Ceci pourrait avoir de graves implications : à l'avenir, l'accès à l'information va affecter plus directement les conditions de vie des particuliers, déterminant leur possibilités d'emploi, d'éducation et même de traitement médical. C'est

pourquoi les pouvoirs publics doivent continuer d'insister sur l'objectif d'accès universel à des coûts raisonnables, dans la mesure du possible. Faute de quoi l'essentiel des investissements requis pour mettre en place de nouveaux services risque de cibler les banlieues riches, oubliant les pauvres, dans les villes comme dans les zones rurales. Il se peut qu'une certaine mesure de subvention croisée soit nécessaire, des services internationaux en faveur des services nationaux par exemple, ou des marchés établis aux nouveaux services. Toutefois, il faudra faire en sorte que de telles subventions croisées ne s'immiscent pas dans les opérations normales du marché en créant des refuges où le marché compétitif soit compromis par des stratégies inévitables de fixation des prix qu'adopteraient les exploitants des réseaux.

B. Mesures à prendre pour surmonter les problèmes

1. Le Plan d'action de Buenos Aires

59. La Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Buenos Aires en mars 1994 a adopté le Plan d'action de Buenos Aires qui contient les 12 programmes essentiels suivants concernant les domaines prioritaires et problématiques de l'expansion des télécommunications dans les pays en développement :

1. Politiques, stratégies et financement;
2. Gestion et développement des ressources humaines;
3. Guide pour l'élaboration des plans de développement à orientation commerciale;
4. Développement des services de radiocommunications maritimes;
5. Planification des réseaux assistée par ordinateur;
6. Gestion des fréquences;
7. Amélioration de la maintenance;
8. Systèmes radiotéléphoniques mobiles cellulaires;
9. Développement rural intégré;
10. Infrastructures de radiodiffusion;
11. Services d'information;
12. Développement de la télématique et des réseaux informatiques.

60. En plus de ces 12 programmes essentiels, des conférences mondiales et régionales de développement doivent se tenir régulièrement, tous les quatre ans, pour mettre au point des politiques mondiales et stratégies régionales, tandis que des groupes d'étude examineront chaque question intéressant plus particulièrement les pays en développement pour formuler les recommandations appropriées.

2. Le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET)

61. Les problèmes que pose l'accès aux installations télématiques pour les activités de développement sont examinés dans l'étude conjointe UIT/Unesco intitulée : Le droit de communiquer : à quel prix ? dont on a tenu compte dans les 12 programmes du Plan d'action de Buenos Aires et dans le Plan d'action de la Barbade avec le SIDSNET.

62. L'UIT et l'Unesco ont mis en route dans la région des Caraïbes en 1995 un projet pilote d'accès aux installations télématiques, avec le concours de quatre autres organisations internationales - Commonwealth of Learning (COL), Conseil international pour l'information scientifique et technique, Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce projet doit servir de banc d'essai au futur SIDSNET.

63. Le concept d'un projet pilote qui serve à démontrer les principes de la coopération pour améliorer une situation donnée a été mis au point lors d'une mission mixte, puis peaufiné et approuvé par un séminaire régional tenu à Port of Spain le 22 juin 1994. L'idée de jumeler un ou plusieurs pays appartenant à l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) avec un voisin plus avancé, comme la Barbade, considérée comme une possibilité prometteuse, a été suivie par des contacts supplémentaires avec des sponsors potentiels et des études plus approfondies des besoins de la Barbade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines en examinant les institutions qui pourraient participer au projet.

64. En février 1995, une deuxième mission de terrain était envoyée par l'Unesco, le Conseil international pour l'information scientifique et technique et l'UIT, afin d'examiner les développements survenus récemment ainsi que l'intérêt des organisations nationales et régionales et mettre finalement au point les plans du projet pilote. La mission a conclu à une prise de conscience accrue de la télématique, et en particulier de l'Internet, et a pris note de l'existence d'un plan déjà bien avancé des Barbados External Telecommunications en vue de fournir les services de l'Internet. Elle a aussi confirmé que toutes les organisations consultées étaient, en puissance, fortement intéressées à participer à l'exécution du projet pilote.

3. Autres activités

65. De nombreux projets et activités de diverses disciplines sont en cours dans les petits États insulaires en développement :

a) L'UIT collabore avec le Forum du Pacifique pour offrir des ateliers et séminaires de mise en valeur du personnel aux petits États insulaires en développement d'Océanie;

b) Dans les Caraïbes, les activités suivantes sont en cours de réalisation :

i) L'UIT collabore avec l'Agence de presse des Caraïbes (CANA), le PNUD et l'Unesco à la mise en place d'un réseau régional de presse par satellite;

- ii) Cable and Wireless a inauguré le système de transmission par fibres des Caraïbes occidentale pour 14 pays tandis que le système correspondant pour les pays des Caraïbes orientales doit être achevé en 1996;
- iii) L'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) a organisé en collaboration avec l'UIT, la Caribbean Telecommunications Union (CTU) et la Caribbean Association of National Telecommunications Organizations (CANTO) un séminaire sur les communications mobiles par satellite. Un atelier sur les politiques des télécommunications est sponsorisé par l'UIT et la CTU.
- iv) Dans le cadre du programme 9 du Plan d'action de Buenos Aires, l'UIT se prépare à effectuer des études pilotes sur les télécommunications rurales en Guyane, à Haïti et au Suriname;
- v) Les questions de communications relatives aux catastrophes sont examinées par l'UIT en étroite collaboration avec l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe;
- vi) L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) apporte diverses contributions à l'amélioration des télécommunications dans les petits États insulaires en développement en travaillant notamment sur la tropicalisation des équipements, la mise en place de centres de maintenance, de systèmes de télédétection et d'information géographique, de sécurité des pêcheurs en mer et de connexion à l'Internet.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

66. Les conclusions suivantes ressortent de l'analyse ci-dessus :

a) Les télécommunications sont indispensables au développement socio-économique d'un pays. Elles contribuent directement au PIB des pays, elles sont la pierre angulaire des autres industries de services et elles sont cruciales pour la valeur ajoutée des autres industries;

b) Pris en groupe, les petits États insulaires en développement ont des réseaux intérieurs assez bien développés. Mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'expansion et l'amélioration des télécommunications dans la plupart d'entre eux. La saturation de services traditionnels et modernes n'est pas encore à l'horizon, même pour les réseaux les plus développés, comme dans les îles Vierges des États-Unis, à Singapour et à Malte;

c) Les irrésistibles tendances internationales que sont la mondialisation, la libéralisation et les progrès révolutionnaires des technologies se combinent pour favoriser le développement des télécommunications. Les petits États insulaires en développement doivent tirer parti de ce scénario, tout en s'assurant de mettre en place des organismes de réglementation qui fassent en sorte que la croissance de cette

industrie de plus en plus complexe et à l'évolution toujours plus rapide se fasse de façon harmonieuse;

d) Les petits États insulaires en développement doivent collaborer entre eux tout en maintenant et en consolidant leurs liaisons commerciales et leurs communications sous-régionales et régionales avec leurs voisins plus grands des continents proches ainsi qu'avec leurs partenaires en développement dans le reste du monde;

e) La plupart des petits États insulaires en développement se trouvant en zone tropicale connaissent des conditions atmosphériques dangereuses; ils doivent donc mettre en place des réseaux spéciaux de communications au sujet des catastrophes éventuelles : alerte rapide, éducation du public et atténuation des catastrophes. En application des idéaux d'Action 21, il faut aussi effectuer des études pour tirer parti des immenses possibilités des technologies de l'information afin de protéger l'environnement.

B. Recommandations

1. À l'intention des petits États insulaires en développement

67. Les petits États insulaires en développement devraient envisager de resserrer les liens de coopérations entre eux pour mettre leurs ressources en commun et consolider leurs capacités de négociation. Si cela semble difficile du fait de leur dispersion sur le plan géographique, il y a cependant dans certaines régions comme le Pacifique et les Caraïbes suffisamment de petits États insulaires en développement pour qu'ils agissent de concert dans des domaines comme la formation et l'achat d'équipements. Ils devraient aussi tirer parti des activités en cours de coopération régionale et internationale en matière de télécommunications, et des nouveaux projets et institutions comme par exemple WorldTel.

68. Les gouvernements des petits États insulaires en développement devraient accorder un haut degré de priorité aux télécommunications rurales afin d'offrir aux populations rurales un meilleur accès aux services de télécommunications. Ils devraient définir clairement les objectifs de services universels et préciser comment les réaliser, dans la situation où ils se trouvent. Les décideurs devraient envisager d'imposer des conditions préalables en cas de franchisage ou de privatisation de services lucratifs tels que les communications mobiles ou les services internationaux, par exemple en exigeant le développement de télécommunications rurales comme condition à l'octroi d'une licence à un nouvel exploitant.

69. Les petits États insulaires en développement devraient augmenter le montant des investissements qu'ils consacrent au développement des communications pour favoriser la pénétration des services de base dans leur pays, comme premier pas sur la voie de l'universalité de ces services et pour faciliter l'introduction des nouveaux services de la société de l'information du vingt et unième siècle.

70. Les petits États insulaires en développement devraient s'efforcer de mettre en place des réseaux spéciaux fondés sur la coopération sous-régionale pour : a) les communications relatives aux catastrophes; b) la protection de l'environnement et c) les autres services télématiques offerts par l'Internet sur des aspects les intéressant spécifiquement, à savoir le tourisme, l'agriculture et les autres activités vitales pour leur développement durable.

71. Là où il existe encore des monopoles publics ou privés des télécommunications, l'on recommande vivement aux petits États insulaires en développement de prendre des mesures pour créer un climat de compétition en restructurant et en libéralisant l'offre de services et l'accès au marché.

2. À l'intention des partenaires en développement des petits États insulaires en développement

72. Les partenaires en développement des petits États insulaires en développement devraient les aider à déterminer les meilleurs moyens d'obtenir une assistance financière de diverses sources; ce qui pourrait se faire en organisant des séminaires d'investisseurs pour aider les petits États insulaires en développement à trouver des fonds à investir dans les télécommunications. Il faudrait favoriser la compréhension réciproque des besoins et obligations de chaque partie (gouvernement, partenaires en développement, secteur privé). Ceci aiderait les petits États insulaires en développement à adopter une stratégie à long terme afin d'assurer l'autonomie de leur secteur des télécommunications.

73. Les organismes donateurs multilatéraux, notamment la Banque mondiale et les banques régionales de développement, devraient accorder une plus forte proportion de l'ensemble de leurs prêts aux petits États insulaires en développement et financer plus systématiquement une série de projets couvrant plusieurs années pour redresser le déséquilibre qui caractérise actuellement les investissements. Les banques de développement devraient œuvrer de concert à la mise au point d'un jeu de critères qui serviraient à l'évaluation de projets possibles.

Notes

¹ L'Union internationale des télécommunications est l'institution spécialisée des Nations unies chargée de la réglementation, de la normalisation et du développement des télécommunications dans le monde entier. Créée le 17 mai 1865, c'est la plus ancienne organisation de la famille des Nations Unies.

- - - - -